

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 19 JUIN 2026 à 10h00

DELIBERATION N° 2026/15

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION AMORCE

Le comité syndical a été convoqué le 12 juin 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 74

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, Pascal GONON, Jean-François POISSON, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Daniel ARNAUD représenté par Michel BOREL
Jérôme BANINO représenté par Cyril VILLARD
Didier BERNE représenté par Dominique DECHANDON
Georges ROCHETTE représenté par Pascal GONON

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Joël BREUL, François DRIOL, Olivier JOLY, Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Madame Nathalie LE GALL, Messieurs Henri BOUTHEON et Dominique DECHANDON

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel BOREL

DELIBERATION N°5 DU 19 JUIN 2026

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION AMORCE

AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le SYDEMER adhère depuis 2009 à AMORCE. Il convient de désigner un membre du syndicat pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi qu'un suppléant.

Il est proposé de désigner M. Georges ROCHETTE comme représentant titulaire et Mme Catherine DOUBLET comme représentante suppléante.



Le comité syndical, après avoir délibéré :

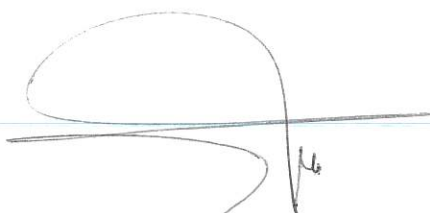
- **Désigne M. Georges ROCHETTE comme représentant titulaire et Mme Catherine DOUBLET comme représentante suppléante pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association.**

Pour extrait,

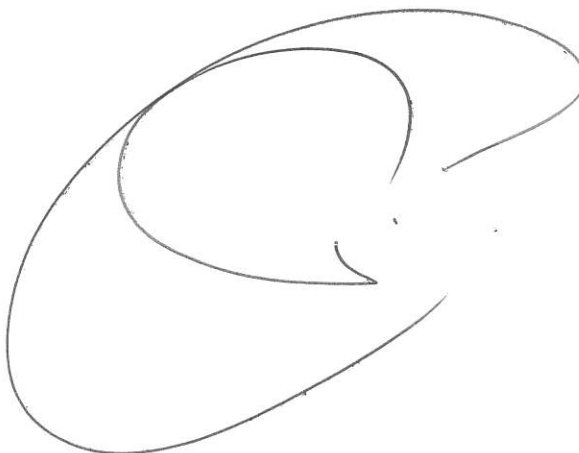
Le secrétaire de Séance

Pour le Président,

Le 1^{er} Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, and a small 'M' at the end.

Michel BOREL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a horizontal line extending from the top, and a small 'P' at the end.

Pascal GONON